



Commune de COMBS LA VILLE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 4

Date de convocation
21.11.2022

Date d'affichage
21.11.2022

**Nombre de
Membres**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Objet : Admissions en non-valeur 2022 des titres du budget Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – SAAD.

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Guy GEOFFROY Président du CCAS à 18h30.

Présents : M. G. GEOFFROY - Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS
Mme C. LAFONT - M. E. ALAMAMY - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET –
M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - Mme M-L. PINGARD - Mme P. DUPUIS –
M. P. CHAREIL

Absent représenté :

Absents excusés : M. D. ROUSSAUX- M. Y. LERAY

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.123-20 et R.123-23 ;

VU la liste de titres irrécouvrables du 11/05/2022 n° 4662000233 présentée par le Comptable Public de la Commune, pour un montant total de **767,78 €** ;

CONSIDERANT que les motifs de la présentation en non valeurs sont le décès du débiteur et des demandes de renseignement ou poursuites infructueuses ;

CONSIDERANT que les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pu aboutir au paiement des créances ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022, au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes » ;

Proposition non valeurs 2022 BC 16401

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 11/05/2022
077015 SGC MELUN
16401 - AIDES A DOMICILE - CCAS COMBS

Exercice 2022
Numéro de la liste 4662000233
5 pièces présentes pour un total de 767,78 €

Exercice	Référence	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2015	T-3		79,54 €	Poursuite sans effet
2017	T-117		205,16 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-175		187,88 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-54		141,90 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-2		153,30 €	Décédé et demande renseignement négative
		TOTAL	767,78 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeurs, les titres de recette impayés de la liste 4662000233, pour un montant de **767,78 €**.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022, compte 6542 « créances éteintes ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 novembre 2022



**Le Président du CCAS
Guy GEOFFROY**

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Transmise en préfecture le :
Exécutoire le :